Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
073-200068997-20260417-AD_2026-082-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/04/2026
Publication : 17/04/2026

Arlysère
UNE AGGLO
à votre service

ARRÊTÉ
n° 2026-082

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Saisies La Bâthie, La Giettaz, Marlioz, Mercury, Montailleur, Marthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaix, Sainte-Hélène-sur-Isère Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Objet : Délégation de signature à Monsieur Jérôme BOUDET, Directeur des services techniques, grade technicien principal de 2ème classe

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales conférant au Président le pouvoir de déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, sa signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service,

Vu le procès-verbal du 9 avril 2026 portant élection du Président de la CA Arlysère,

Considérant que le volume des affaires traitées nécessite, dans un souci de bonne administration des affaires communautaires, d'accorder une délégation de signature à des fonctionnaires d'autorité et ceci dans un souci d'amélioration de la qualité du service, de simplifier les procédures administratives notamment par la réduction des délais d'instruction des dossiers,

Considérant que Monsieur Jérôme BOUDET exerce les fonctions de Directeur des services techniques, grade technicien principal de 2ème classe et qu'il est nécessaire de lui donner délégation de signature,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Frédéric BURNIER FRAMBORET, Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Jérôme BOUDET, Directeur des services techniques, pour les documents suivants :

- **Finances (concerne tous les budgets de la CA Arlysère)**
  - les engagements comptables, les bons de commandes et les mandats de paiement jusqu'à 3 000 € HT

Article 2 : La signature par Monsieur Jérôme BOUDET des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Président ».

Article 3 : Monsieur le Président, Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Arlysère et Madame la Trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et inscrit au registre des arrêtés, transmis au représentant de l'Etat, au trésorier de la Communauté d'Agglomération Arlysère.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr , dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Notification reçue le :

Signature

Communauté d'Agglomération Arlysère

Fait à Albertville, le 17 avril 2026
Le Président,
Frédéric BURNIER FRAMBORET